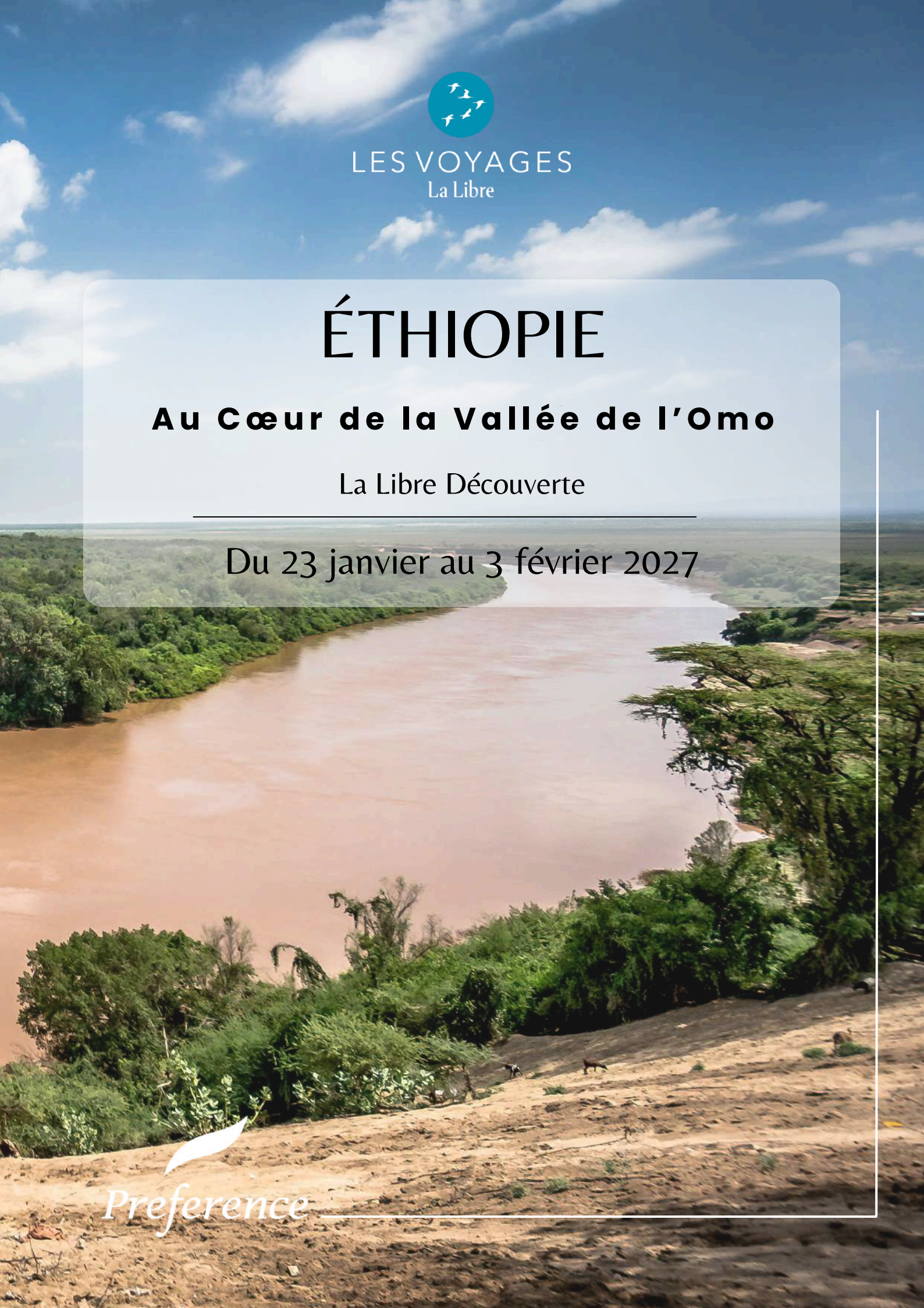
LES VOYAGES
La Libre

ÉTHIOPIE

Au Cœur de la Vallée de l'Omo

La Libre Découverte

Du 23 janvier au 3 février 2027



Preference

LE SUD DE L'ÉTHIOPIE INVITE À UNE IMMERSION UNIQUE DANS LA VALLÉE DE L'OMO ET À LA DÉCOUVERTE DE CULTURES ANCESTRALES…

Le sud de l'Éthiopie est longtemps resté en marge du contrôle du pouvoir central d'Addis-Abeba. Relativement isolée, la vallée de l'Omo, qui suit la faille du Grand Rift africain, constitue un creuset de groupes ethnoculturels d'une fascinante diversité. Ceux-ci appartiennent à deux grandes familles linguistiques : les Omotiques et les Nilo-sahariens.

Explorée par les Italiens dès 1887, cette région fait l'objet, depuis plusieurs décennies, de nombreuses études qui permettent de mieux comprendre l'organisation historique, sociale et culturelle de ces populations pastorales semi-nomades.

Par ailleurs, sa topographie singulière se compose notamment de hauts plateaux culminant à 4 000 mètres d'altitude, qui surplombent à la fois des zones désertiques et des forêts tropicales. Les profondes vallées, les lacs et les savanes offrent un spectacle naturel impressionnant et abritent une biodiversité unique. Un pays extraordinaire à découvrir absolument, et l'une de nos destinations « coup de cœur » depuis plusieurs années…

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

EXPERIENCES UNIQUES

L'exploration de la vallée de l'Omo
Une excursion en bateau sur le lac Chamo
La découverte d'Addis-Abeba et de Lucy

VISITES

Des sites naturels classés patrimoine mondial de l'UNESCO tels que la vallée de l'Omo et le paysage culturel Konso

SAISON

La période idéale pour découvrir l'Éthiopie

VOLS

*Les vols **directs** avec la compagnie Ethiopian Airlines*

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par La Libre / Preference

PRIX PRESTO

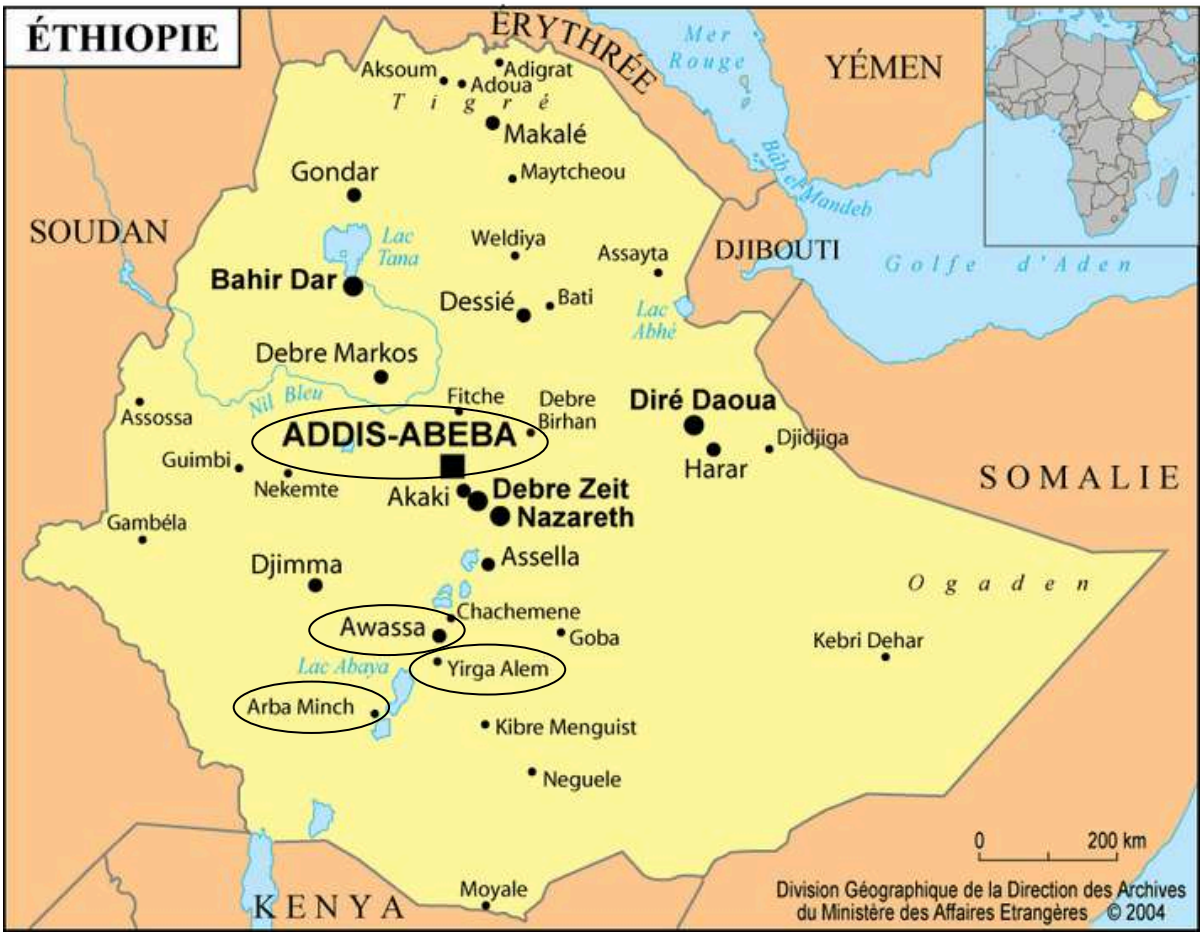
Un prix préférentiel (-255 €) pour toute inscription avant le 17/11 soit : 4.895 € par personne





CARTOGRAPHIE





VOTRE PROGRAMME

SAMEDI 23 JANVIER
BRUXELLES ✈ ADDIS-ABEBA

En fin de journée, rendez-vous à l'aéroport de Bruxelles-Zaventem pour les formalités d'enregistrement.

Vol de nuit à destination d'Addis-Abeba avec la compagnie aérienne Ethiopian Airlines.

DIMANCHE 24 JANVIER
ADDIS-ABEBA

Arrivée le matin à Addis-Abeba (2 200 m).

Accueil par votre guide local francophone, transfert et installation à l'hôtel afin de se rafraîchir des fatigues du voyage (+/- 5 km de l'aéroport).

Tour de ville d'**Addis-Abeba** pour découvrir la dernière capitale fondée par le négus Ménélik en 1887.

> *Aujourd'hui, vaste mégapole de quatre millions d'habitants, **Addis-Abeba** a conservé les édifices qui témoignent des grandes étapes de son développement : la gare, de style cottage normand, terminus de la ligne franco-éthiopienne en provenance de Djibouti ; le palais royal (ghebbi) ; le siège du patriarcat éthiopien ; la Piazza ; la mairie ; la résidence de la reine Taytu…*

Visite du **Musée national d'Éthiopie**, où sont exposés les vestiges des civilisations de Dʿmt et d'Axoum, les couronnes royales ainsi que le squelette de la célèbre Lucy, une australopithèque ayant vécu il y a 3,2 millions d'années et découverte en 1974 dans le désert de l'Afar.

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, visite de la **cathédrale Saint-Georges**, édifiée pour commémorer la victoire d'Adoua, remportée par Ménélik II sur les Italiens en 1896. Les fresques sont l'œuvre d'Afeworq Tekle, tandis que le trésor rassemble d'anciens manuscrits sur parchemin, des croix processionnelles et des souvenirs du couronnement d'Haïlé Sélassié.

Retour à l'hôtel.

Dîner et nuitée à l'hôtel **Best Western Premier Dynasty 4*** (1 nuit).









LUNDI 25 JANVIER
ADDIS-ABEBA ✈ ARBA MINCH

Départ matinal vers l'aéroport d'Addis-Abeba.

Envol pour **Arba Minch** (1h10 de vol).

Arrivée dans la matinée à Arba Minch et accueil par les chauffeurs de Land Cruiser 4x4.

> *À 500 km au sud de la capitale, **Arba Minch** (1 110 m d'altitude) est le centre administratif du Gamo Gofa, du nom des deux principales ethnies de cette région. La « ville aux quarante sources » — telle est la signification de son nom en amharique — occupe un site remarquable, entre deux lacs de la grande vallée du Rift : le lac Chamo, aux eaux d'un bleu profond, et le lac Abaya, aux teintes rouge cuivré.*
>
> *Visite du marché en plein air d'Arba Minch.*

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, route vers les villages des montagnards **Dorzé** (35 km). Anciens guerriers apparentés à l'ethnie Gamo, les Dorzé se sont reconvertis dans l'agriculture et le tissage de couvertures et de chamas, de grandes pièces de coton traditionnellement portées en guise de toge. Chrétiens, ils vouent une dévotion particulière à la Vraie Croix.

> *À **Dorzé**, perché à 2 800 m d'altitude sur les pentes du mont Gugé, promenade sur le marché hebdomadaire et découverte de la culture dorzé, fondée sur l'ensète, ou « faux bananier », dont est tiré le kotcho, aliment de base de la population.*
>
> *Visite de l'intérieur d'une maison traditionnelle en bambou, dont la silhouette évoque celle d'un éléphant. Ces habitations, qui peuvent atteindre 12 m de hauteur, ont la particularité d'être démontables et déplaçables.*

Installation, dîner et nuitée à l'hôtel **Haile Resort Arba Minch 4*** (1 nuit).

MARDI 26 JANVIER
ARBA MINCH – LAC CHAMO – TURMI (280 KM)

La matinée est consacrée à une excursion en bateau sur le **lac Chamo**.

> *Ce lac peu profond, d'une superficie de 551 km², est le deuxième plus grand lac de la vallée du Rift éthiopien. Pendant la saison des pluies, il communique avec le lac Abaya par d'étroits canaux. Il fait partie du parc national du Nechisar, créé en 1974 pour protéger les bubales de Swayne. On peut y observer une importante colonie de crocodiles, d'hippopotames et de nombreuses espèces d'oiseaux, parmi lesquelles des pélicans et des marabouts qui occupent les nombreux îlots.*

Route vers **Turmi** (280 km).

Sur la route vers le sud, découverte de paysages où alternent les savanes et les plateaux de moyenne altitude. Après Konso, on quitte le domaine des agriculteurs sédentaires pour entrer dans les terres des populations pastorales semi-nomades de la **vallée de l'Omo**, dont la culture est entièrement tournée vers l'élevage des zébus. Elles se définissent comme des « gens du bétail » (*waki-edi*).

Bien qu'appartenant au même groupe linguistique omotique, chaque ethnie parle une langue différente et se distingue par ses rites, ses parures et ses vêtements.

> *La **rivière Omo** prend sa source dans les hauts plateaux près de la ville de Jimma, où elle est connue sous le nom de Ghibé. Elle poursuit ensuite son cours vers le sud sur 760 km, le long d'une vallée du Rift. Elle traverse des gorges profondes et des plaines torrides avant d'atteindre le lac Turkana, à la frontière avec le Kenya. Depuis 1980, la vallée de l'Omo est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.*

Arrêt à **Dimeka** (1 757 m), capitale administrative du peuple Hamar.

Le mardi est le jour du marché hebdomadaire à Dimeka, l'occasion de faire les premières rencontres avec les groupes Bashada, Hamar et Karo qui vivent aux alentours et de découvrir l'organisation d'un marché.

Déjeuner à **Turmi**.

L'après-midi, arrêts dans différents **campements Hamar**, où chaque famille occupe plusieurs petites huttes regroupées dans un enclos fait de branchages et d'épineux.

> *Ce groupe omotique compte environ 20 000 personnes réparties en clans. Éleveurs avant tout (vaches, chèvres, moutons), les **Hamar** pratiquent aussi une agriculture vivrière (maïs, sorgho, haricots). Le rite de passage le plus important pour un homme Hamar est l'ukuli, le « saut par-dessus le dos des vaches ». Les femmes s'oignent cheveux et corps d'huile et d'argile rouge, et portent des parures indiquant leur statut social. Pendant les récoltes, au coucher du soleil, jeunes hommes et jeunes femmes se rassemblent pour l'Evangadi, une ronde joyeuse rythmée par les chants.*

Installation, dîner et nuitée au **Paradise Lodge** à Turmi (2 nuits).









MERCREDI 27 JANVIER

TURMI – KANGATEN – MURULLE – TURMI (190 KM)

Le matin, route sur une bonne piste vers **Kangaten**, à l'ouest de la basse vallée de l'Omo, à la rencontre des Nyangatom, aussi appelés Bumi, une ethnie appartenant au groupe linguistique nilotique.

Le nom *Nyangatom* signifie « les fusils jaunes ». Leur territoire, conquis grâce aux armes à feu sur leurs voisins Dassanech, se situe sur la rive droite de l'Omo et sur les deux rives du Kibish, un fleuve saisonnier qui sert de frontière entre l'Éthiopie et le Soudan.

> *L'originalité de la culture **nyangatom** réside dans sa manière de classer les individus en catégories selon différents éléments de leur statut, de se reconnaître comme Éléphant ou Autruche, et de revendiquer une appartenance territoriale (par exemple à celle des Cigognes, des Flamants ou des Ibis), qui garantit les droits d'accès aux ressources. Une concession, fermée par un enclos d'épineux, regroupe huit à vingt familles. Les femmes possèdent chacune une hutte de jour et une hutte de nuit.*
>
> *Les Nyangatom restent fidèles à leur habillement traditionnel ainsi qu'à l'usage de porter un labret à la lèvre inférieure. Peuple belliqueux, ils vénèrent le guerrier ou le chasseur victorieux, dont les épaules et la poitrine sont couvertes de scarifications.*

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, route vers **Murulle** et rencontre avec les **Karo** qui habitent les régions boisées longeant la rive gauche de l'Omo.

> *Seul peuple sédentaire de cette région, les **Karo** parlent une langue omotique. Leur économie est fondée sur la culture du sorgho et du maïs, ainsi que sur la pêche et la récolte du miel. Apparentés aux Hamar, les Karo partagent également leurs parures et leurs vêtements, mais se distinguent par la coiffure des femmes, composée de petites boules de cheveux enduites d'ocre. Les hommes réalisent les peintures corporelles les plus élaborées parmi les ethnies de la région du Bas-Omo.*

Retour vers Turmi.

Dîner et nuitée au **Paradise Lodge**.

JEUDI 28 JANVIER
TURMI – OMORATE – KEY AFAR – JINKA (205 KM)

Le matin, route vers **Omorate** (75 km).

Visite du village d'Omorate et du marché hebdomadaire des **Dassanech**, peuple pasteur semi-nomade de langue couchitique.

> *Le peuple **Dassanech** est installé sur les deux rives de l'Omo. Les huttes, facilement démontables, sont faites d'une charpente de branches recouverte de peaux.*
>
> *Ils vivent en étroite symbiose avec leurs vaches, qui illustrent leurs valeurs morales. Parmi les rites qui marquent les grandes étapes de la vie des Dassanech, il y a la circoncision collective des adolescents, qui reçoivent leurs premières parures, un arc et cinq flèches, ainsi que le Dimi.*
>
> *Le Dimi est un rituel collectif auquel participent, pendant six semaines, tous les hommes d'un groupe dont la fille atteint la puberté. Le père de la jeune fille sacrifie un nombre important de têtes de bétail, préfigurant ainsi la dot qu'il recevra lors du mariage. Cet événement marque l'entrée de l'homme dans le monde politique de la tribu. À la fin du Dimi, l'homme se pare de plumes d'autruche plantées dans une coiffe en argile.*

Route vers **Jinka** (130 km).

Déjeuner à **Turmi**.

L'après-midi, arrêt à **Key Afar** pour le grand marché hebdomadaire fréquenté par les **Banna**, les **Hamar** et les **Tsemay**, peuples apparentés par la langue, les vêtements et les coutumes.

Continuation vers Jinka, une petite ville verte située sur un escarpement rocheux au bord de la rivière Neri (1 490 m), qui est le centre économique du sud de la vallée de l'Omo.

Installation, dîner et nuitée à l'**Eco Omo Lodge** (2 nuits).









VENDREDI 29 JANVIER
JINKA (200 KM)

Le matin, route vers le parc national du **Mago** (55 km) où vit une partie du peuple **Mursi**.

Le parc, d'une superficie de 2 160 km², est constitué de plaines de savane et de désert traversées par le cours sinueux des rivières Mago et Neri, qui s'étendent jusqu'au lac Turkana. Son plus haut sommet est le mont Mago (1 350 m). On peut y apercevoir de petites antilopes, des phacochères, des koudous et des francolins.

*Sur les terres proches des rives de l'Omo, au sud du parc, survit un petit groupe nilotique, les **Mursi**. Ce peuple fier et farouche est célèbre pour ses ornements corporels, dont le plateau labial porté par les femmes (visite sous réserve d'accès aux villages mursi).*

Poursuite de la route vers le nord, à la rencontre des **Bodi**.

Ce peuple agro-pasteur tire sa subsistance de l'élevage bovin, de l'agriculture et de la pêche. Le bétail y occupe une place centrale, symbole de richesse et de statut social. Leur tradition la plus célèbre est le Ka'el, une cérémonie annuelle où de jeunes hommes célibataires rivalisent pour devenir le plus gros du village grâce à un régime spécial à base de lait et de sang de vache, signe d'honneur et de prestige.

*Les **Bodi** se distinguent aussi par leurs peintures corporelles à l'argile blanche et leurs scarifications rituelles, faisant partie des peuples emblématiques de la vallée de l'Omo.*

Déjeuner en route.

Retour vers Jinka.

Dîner et nuitée à l'**Eco Omo Lodge**.

SAMEDI 30 JANVIER
JINKA – KONSO (150 KM)

Le matin, découverte de la culture des **Aari**, groupe ethnique le plus important de la vallée de l'Omo, occupant les hauteurs de Jinka.

> *Habiles agriculteurs et commerçants avisés, ils sont réputés pour leur artisanat varié : poterie, ferronnerie, tissage… Grâce au marché de Jinka, véritable carrefour d'échanges de biens et de bétail, les Aari entretiennent des liens commerciaux étroits avec les tribus voisines telles que les Mursi, les Banna ou encore les Hamar.*

Visite du **marché hebdomadaire de Jinka**.

Route vers **Konso** (150 km).

Déjeuner en route.

Dans l'après-midi, rencontre avec un autre peuple à l'histoire fascinante : les **Konso**.

Visite d'un village fortifié au plan complexe avec ses cases coniques, ses espaces communautaires et les plateformes funéraires des chefs de clan représentées par des poteaux en bois sculptés, les *waka*.

> *Le paysage culturel du pays **konso**, préservé au fil des générations depuis plus de 400 ans, est classé Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO depuis 2011. Il se caractérise par une succession de vastes terrasses en pierre et de fortifications destinées à lutter contre l'érosion des sols. Habiles agriculteurs, les Konso ont un système clanique (gada) exogame et patrilinéaire proche de celui des Borana.*

Installation, dîner et nuitée au **Kanta Lodge** à Konso (1 nuit).









DIMANCHE 31 JANVIER
KONSO – YABELO – YIRGALEM (380 KM)

Le matin, route vers l'est en direction de **Yabelo**, où l'on observera des termitières géantes et des arbustes à pied d'éléphant (*Adenium obesum*).

Visite d'un **village borana**, un peuple pasteur semi-nomade de l'ethnie oromo, qui vit dans une zone aride entre Yabelo et le Kenya.

> *Chez ces éleveurs de zébus, la gestion de l'eau et du sel est primordiale. Les hommes s'associent pour creuser des puits très profonds, les hella, et remonter l'eau au rythme des chants.*

Continuation vers le nord en pays gédéo, dans la région verdoyante du **Sidamo**.

Visite du site de **Tututi**, vaste tertre dominant le lac Abaya à 2 000 m, où ont été érigées de nombreuses stèles funéraires anthropomorphes et phalliques. Elles dateraient de deux occupations successives du site et constituent l'un des ensembles mégalithiques les plus importants d'Afrique.

Déjeuner en route.

L'après-midi, arrivée à **Yirgalem.**

> *Cette région abrite des plantations de caféiers qui poussent à l'ombre de la forêt primaire à 1 800 m d'altitude. Si le café est originaire de la province du Kaffa, le café arabica du Sidamo est le plus réputé pour ses arômes fruités. Nous assisterons à une cérémonie du café, de la torréfaction des grains verts à la dégustation du « bunna ».*

Installation, dîner et nuitée à l'**Aregash Lodge** (1 nuit).

LUNDI 1 FÉVRIER
YIRGALEM – HAWASSA (60 KM)

Le matin, découverte des villages du peuple **Sidama** et des plantations de café.

> *L'économie du peuple **Sidama** repose principalement sur l'agriculture, avec la culture du café — l'Éthiopie étant le pays d'origine de cette plante — et de l'enset, un tubercule qui constitue la base alimentaire locale. La société est traditionnellement organisée en clans, avec un système coutumier appelé Songo, chargé de la gouvernance locale et de la résolution des conflits.*

> *La région de Sidama est réputée pour son café, cultivé entre 1 400 et 2 200 mètres d'altitude sur des sols volcaniques favorables à l'arabica. La production repose sur de petites exploitations familiales, cultivées en agroforesterie à l'ombre de bananiers ou d'enset, selon des méthodes traditionnelles. Au-delà de son importance économique, il occupe une place centrale dans la vie sociale, à travers la cérémonie traditionnelle du buna, moment quotidien de partage et d'hospitalité.*

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, route vers **Hawassa**.

Arrivée au lac d'Hawassa, l'un des lacs du Rift éthiopien, et installation à l'hôtel.

> *Le **lac Hawassa** est un lac d'eau douce situé dans la vallée du Grand Rift éthiopien, au sud d'Addis-Abeba. Il s'étend sur environ 90 km² et borde la ville d'Hawassa, capitale de la région Sidama. Ce lac est réputé pour sa riche avifaune (pélicans, hérons, martins-pêcheurs) et abrite également des hippopotames.*

Temps libre pour profiter des installations de l'hôtel, avec possibilité de baignade.

Dîner et nuitée à l'hôtel **Haile Resort Hawassa 4*** (1 nuit).









MARDI 2 FÉVRIER
HAWASSA – ADDIS-ABEBA (280 KM)

Le matin, départ pour la capitale, **Addis-Abeba**, par la nouvelle voie express Modjo–Batu–Adama (280 km).

Déjeuner dans un restaurant local d'Addis-Abeba.

L'après-midi, visite du **Musée ethnographique**, situé dans le quartier de l'Université.

> *L'ancien palais du négus Haïlé Sélassié abrite le **Musée ethnographique**. Il offre un intéressant panorama, au travers d'objets et de vidéos, de la naissance à la mort, des différents peuples et ethnies d'Éthiopie et de leurs religions : christianisme, judaïsme, islam et animisme.*
>
> *Visite des appartements privés d'Haïlé Sélassié.*

Ensuite, visite du **Mercato**, le plus vaste marché en plein air de la capitale.

En fin de journée, quelques chambres seront à votre disposition à l'hôtel Best Western Dynasty pour vous rafraîchir et vous changer.

Dîner d'adieu puis transfert dans la soirée à l'aéroport d'Addis-Abeba afin de procéder aux formalités d'enregistrement.

MERCREDI 3 FÉVRIER
ADDIS-ABEBA ✈ BRUXELLES

Vol de nuit à destination de Bruxelles avec la compagnie Ethiopian Airlines.

Arrivée le matin à l'aéroport de Bruxelles-Zaventem.

– FIN DE VOTRE SÉJOUR –

HEBERGEMENTS

BEST WESTERN PREMIER DYNASTY 4* - ADDIS-ABEBA



NOMBRE DE NUITEES : 1

Le Best Western Premier Dynasty est un hôtel 4 étoiles très bien noté situé à Addis-Abeba, en Éthiopie, dans le quartier animé de Bole. Il offre des chambres modernes, une piscine intérieure, un spa, un centre de fitness.

HAILE RESORT ARBA MINCH 4* - ARBA MINCH



NOMBRE DE NUITEES : 1

Le Haile Resort Arba Minch est un hôtel de luxe situé à Arba Minch. Entouré d'une végétation luxuriante, il propose des chambres modernes et confortables ainsi qu'une vue magnifique sur les lacs Abaya et Chamo.

PARADISE LODGE - TURMI



NOMBRE DE NUITEES : 2

Ce lodge offre une expérience authentique au cœur de la vallée de l'Omo. Situé dans le village de Kanya, près de Turmi, il constitue un point de départ idéal pour découvrir les paysages de la région et le célèbre marché hebdomadaire, lieu de rencontre des communautés Hamer, Ari et Bena.

ECO OMO LODGE - JINKA



NOMBRE DE NUITEES : 2

L'Eco Omo Lodge est un lodge écologique situé à Jinka, offrant un cadre paisible au cœur de la vallée de l'Omo. Il propose des chambres confortables, un restaurant et des services de qualité, tout en étant idéalement situé pour découvrir les cultures des peuples de la vallée de l'Omo.

KANTA LODGE – KONSO



NOMBRE DE NUITEES : 1

Situé à environ 3 km du village de Konso, le Kanta Lodge propose des bungalows confortables, aménagés avec soin et équipés de panneaux solaires assurant l'électricité ainsi que l'accès à l'eau chaude. Son restaurant est doté d'une agréable terrasse avec vue sur la vallée.

AREGASH LODGE – YIRGALEM



NOMBRE DE NUITEES : 1

L'Aregash Lodge est un lodge de charme situé à Yirgalem, au cœur d'une forêt luxuriante du sud de l'Éthiopie. Il propose des hébergements confortables intégrés à la nature ainsi qu'un cadre paisible propice à la détente. C'est une étape idéale pour découvrir la région de Sidama et ses célèbres plantations de café.

HAILE RESORT HAWASSA 4* – HAWASSA



NOMBRE DE NUITEES : 1

Le Haile Resort Hawassa est un hôtel haut de gamme situé sur les rives du lac Hawassa. Il offre des chambres élégantes, plusieurs restaurants, une piscine, un spa et des installations de loisirs dans un cadre verdoyant. Son emplacement privilégié en fait un point de départ idéal pour découvrir la ville de Hawassa et les richesses naturelles de la région.

REMARQUES IMPORTANTES

L'Ethiopie est une destination hors du commun qui enchantera particulièrement les voyageurs confirmés ou bien préparés. Le logement est prévu dans les meilleurs hôtels disponibles mais l'infrastructure hôtelière en Ethiopie est en cours de développement et certains hôtels et lodges peuvent être très simples.

Pour participer à ce voyage (pour les citoyens de nationalité belge, pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade) vous devez être en possession :

- D'un **passeport** international valable minimum 6 mois à la date d'arrivée et contenant au moins 2 pages vierges.
- D'un **E-VISA** (+/- 62 $ à ce jour), délivrable avec un passeport valable. La demande se fera préalablement en ligne.

Aucune vaccination n'est obligatoire pour participer à ce voyage. N'hésitez cependant pas à contacter votre médecin pour connaître ses éventuelles recommandations particulières.

Ce voyage comprend des séjours en altitude, entre 1 800 et 2 500 mètres. Afin d'en profiter pleinement, une condition physique satisfaisante est recommandée. Certaines visites s'effectuent à pied et nécessitent donc une bonne mobilité ainsi qu'une aisance à la marche.

Ce séjour implique quelques réveils matinaux, ceux-ci sont inévitables afin d'optimiser le déroulement des visites. De plus, ils vous feront profiter de la beauté des paysages sous différentes lumières.

Le réseau routier est correct sur les grands axes et moyen sur les axes secondaires, ce qui implique une conduite et une vitesse prudente. Les déplacements sont donc longs, mais inéluctables pour une bonne découverte du pays.

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des modifications des compagnies aériennes (**vols internationaux et domestiques**), des aléas du trafic, etc.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 12 PARTICIPANTS

☐ **PRESTO JUSQU'AU 17/11**	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	**4.895 €**
☐ **A PARTIR DU 18/11**	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	**5.150 €**
☐ LE SUPPLEMENT SINGLE :	**595 €**	

CE PRIX COMPREND

- Les vols internationaux avec la compagnie aérienne Ethiopian Airlines en classe économique
- Le vol domestique en classe économique tel que mentionné au programme
- Les taxes aériennes (sous réserve de modifications, à ce jour +/- 326 €)
- Les transferts en car à Addis-Abeba
- Les transports en véhicules 4x4 climatisés
- Le logement dans les hôtels et lodges mentionnés ou similaires (normes locales)
- Les petits déjeuners
- La pension complète (restaurants locaux et hôtels – boissons non alcoolisées comprises)
- Toutes les visites et excursions mentionnées au programme et le droit d'entrée sur les sites
- Les services d'un guide local parlant français
- Le port des bagages
- L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par La Libre / Preference
- La prime du Fonds de Garantie
- La TVA d'application
- Les taxes et services locaux

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Les boissons non mentionnées, les différents pourboires et les dépenses personnelles
- Les assurances
- Les droits de photos et de vidéos sur les sites
- Le E-VISA (+/- 62 $ à ce jour - sous réserve de modification par les autorités)
- Les éventuelles modifications de taxes aériennes

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 17/07/2026

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

ÉTHIOPIE, AU CŒUR DE LA VALLÉE DE L'OMO
LA LIBRE DÉCOUVERTE - DU 23 JANVIER AU 3 FÉVRIER 2027

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: ☐ DOUBLE (1 LIT) ☐ TWIN (2 LITS) ☐ DOUBLE (à partager) ☐ SINGLE

LE PRIX*

☐ **PRESTO JUSQU'AU 17/11** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **4.895 €**

☐ **A PARTIR DU 18/11** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **5.150 €**

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : **595 €**

*Taxes aériennes incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne jusqu'à l'émission des billets

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

ÉTHIOPIE, AU CŒUR DE LA VALLÉE DE L'OMO
LA LIBRE DÉCOUVERTE - DU 23 JANVIER AU 3 FÉVRIER 2027

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

☐ **JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :**

- ☐ **ANNULATION (hors Covid)**
 Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier
- ☐ **MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)
 Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier
- ☐ **ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)
 Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier
- ☐ **COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)
 Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

 *UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE. TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

☐ **JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE**

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **23 décembre 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : Éthiopie - D.4086

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____ **, le** _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

***Preference* - Travel Team (Lic. A 1652)**
Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles
Lundi au vendredi : 9h – 17h (sur rendez-vous)
Tel : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judicaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018 Lic Cat A 1652

Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.

Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**
Jusqu'à 20 000 € par personne
- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ **BAGAGES**
Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**
- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**
Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par évènement

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**
« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

✓ **BAGAGES**

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ **Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »**

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**
- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**
- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie

Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

× **Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage**
× **Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes**
× **Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,**
× **Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,**

Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

! **Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,**
! **Les conséquences des états alcooliques et la Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,**
! **Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.**

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

! **Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1er jour d'application du barème de frais d'annulation,**
! **Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.**
! **Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.**

Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.

Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat
L'Assuré est tenu de régler la cotisation.
L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre
- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.
- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.
Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.

Quand et comment effectuer les paiements?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.

Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture
Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.
Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation
Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture
Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).
Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.

Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.